

**ASSOCIATION D'INTERVENTIONS
SOCIALE ET FAMILIALE**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2023

Ludovic PEGEOT

Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

**ASSOCIATION D'INTERVENTIONS
SOCIALE ET FAMILIALE**

18, Allée de la Palun
13700 MARIGNANE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023**

À l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association d'Interventions Sociale et Familiale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 2 avril 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le portefeuille de valeurs mobilières de placement ainsi que la consistance et l'exhaustivité des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président mandaté par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Maisons Alfort, le 9 avril 2024



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2024

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	31/12/2023 (12 mois)			31/12/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 462	2 836	6 626	1,00	7 475	1,21
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	8 974	4 513	4 461	0,67	1 484	0,24
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	5 000		5 000	0,75	2 800	0,46
TOTAL (I)	23 436	7 350	16 086	2,42	11 759	1,91
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	166 020		166 020	25,00	124 805	20,28
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres					203	0,03
Valeurs mobilières de placement	453 605		453 605	68,31	468 721	76,18
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	26 773		26 773	4,08	9 237	1,50
Charges constatées d'avance	1 560		1 560	0,23	547	0,09
TOTAL (II)	647 958		647 958	97,58	603 514	98,09
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	671 394	7 350	664 045	100,00	615 273	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2024

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	38 812	5,84	38 812	6,31
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	378 057	56,93	378 057	61,45
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)	416 869	62,78	416 869	67,75
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	416 869	62,78	416 869	67,75
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	52 671	7,93	47 087	7,65
TOTAL (III)	52 671	7,93	47 087	7,65
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 971	0,90	6 221	1,01
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	121 032	18,23	100 509	16,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	67 502	10,17	44 587	7,25
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	194 504	29,29	151 316	24,59
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	664 045	100,00	615 273	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	964 155		781 523		182 632		23,37	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation								
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	7 666		21 731		-14 065		-64,71	
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	17		23		-6		-26,08	
Total des produits d'exploitation (I)	971 838		803 277		168 561		20,98	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	110 790		82 157		28 633		34,85	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	52 615		25 036		27 579		110,16	
Salaires et traitements	604 849		505 492		99 357		19,68	
Charges sociales	202 659		167 937		34 722		20,68	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 302		1 108		2 194		198,01	
Dotations aux provisions	5 584		22 638		-17 054		-75,32	
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	10		9		1		11,11	
Total des charges d'exploitation (II)	979 809		804 378		175 431			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 971		-1 100		-6 871		-624,83	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	4 884		1 100		3 784		344,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	4 884		1 100		3 784		344,00	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 884		1 100		3 784		344,00	



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-3 087		-3 087	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	3 087		3 087	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	3 087		3 087	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 087		3 087	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	979 809	804 378	175 431	21,81
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	979 809	804 378	175 431	21,81
EXCEDENT OU DEFICIT				

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 664 044,56 E.

Le résultat net comptable est une perte de 0,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2024 par les dirigeants.

Présentation de l'association :

L'AISF est une association d'interventions sociales et familiales qui propose ses services à tous ceux qui ont besoin d'une aide ponctuelle. Elle est constituée de deux équipes de professionnels, les techniciennes d'Interventions Sociales et Familiales (TISF) et les Auxiliaires de Vie Sociales (AVS), afin d'apporter une aide personnalisée.

L'alliance de l'engagement de bénévoles et de l'investissement de professionnels qualifiés permet à l'AISF de s'imposer dans le secteur de l'aide à domicile.

L'AISF est une association conventionnée par la CAF, régie par la loi du 2 juillet 1901..



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Méthode maintenue depuis 2015 pour la constatation des produits à recevoir :

La somme de 164 088 euros de subvention CAF à recevoir, comptabilisée pour cet exercice 2023, correspond à une méthode de calcul se basant sur les charges réelles de l'exercice. Chaque année sont produits des tableaux transmis à la CAF faisant la synthèse des charges réelles de l'exercice dépensées par AISF pour les activités TISF et AVS. Nous considérons que la CAF finance 100% des dépenses de AISF en matière de TISF et d'AVS, tout d'abord en versant des acomptes lors de l'exercice en cours et du solde lors de l'exercice N+1.

Depuis 2014 les remboursements de formation professionnelle ne sont plus portés dans le compte de transfert de charges mais au crédit des comptes de charges correspondants pour se rapprocher au maximum des charges réelles. Il en est de même pour les remboursements de la prévoyance. Ceci dans le but de provisionner la part CAF à recevoir la plus proche possible de la réalité et d'éviter un surfinancement.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Malgré notre méthode de comptabilisation de la part CAF à recevoir, nous constatons un écart en notre faveur de 22 925 Euros en ce qui concerne le solde 2022. D'après notre méthode basée sur un financement à 100% des charges réelles de l'exercice 2022 le montant de la subvention attendu aurait dû être de 744 153 euros, hors le montant reçu est de 657165 euros qui se décompose en 1 acompte versé en 2022 et un solde de 109 913 euros versé en 2023.

Les écarts antérieurs d'un montant de 44 577 euros concernent les années 2012 à 2021 et sont constatés au passif du bilan dans un compte de tiers : "CAF A REVERSER".

Au 31/12/2023 le total du compte "CAF A REVERSER" s'élève à 67 502 .



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 23 436

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 602	1 860		9 462
Immobilisations corporelles	5 405	3 569		8 974
Immobilisations financières	2 800	2 200		5 000
TOTAL	15 807	7 629		23 436

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 350

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127	2 710		2 836
Immobilisations corporelles	3 921	593		4 513
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 048	3 302		7 350

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	9 462	2 836	6 626	3 ans
Instal.gene.agenc.amenag.div.	2 914	59	2 855	de 5 à 10 ans
Mat.bureau et informatique	4 300	3 941	359	3 ans
Mobilier	1 760	514	1 246	5 ans
TOTAL	18 436	7 350	11 086	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 172 580**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 000		5 000
Actif circulant & charges d'avance	167 580	167 580	
TOTAL	172 580	167 580	5 000

3.3 - Charges constatées d'avance = 1 560

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Provisions = 52 671**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	47 087	5 584			52 671
TOTAL	47 087	5 584			52 671

4.2 - Etat des dettes = 194 504

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 971	5 971		
Dettes fiscales & sociales	121 032	121 032		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	67 502	67 502		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	194 504	194 504		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 71 968

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 200
Dettes fiscales & sociales	68 768
Autres dettes	
TOTAL	71 968



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 964 155

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	964 115	100,00 %
Produits des activités annexes	40	0,00 %
TOTAL	964 155	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2024

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 180
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 180

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens	1	
Employés	17	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	20	0

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL**7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			6 817	6 817
Montants de l'exercice			8 059	8 059
Sous-total			14 876	14 876

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			5 672	5 672
Entre 1 et 5 ans			5 210	5 210
A plus de 5 ans				
Sous-total			10 882	10 882

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus			13 164	13 164
Entre 1 et 5 ans			9 298	9 298
A plus de 5 ans				
Sous-total			22 462	22 462

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2024

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			48 220	48 220



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 560

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	1 560
TOTAL	1 560

8.2 - Charges à payer = 71 968

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 200
Fourn.achats biens prest.serv(408100)	3 200
Dettes fiscales et sociales :	68 768
Dettes prov.pour cp.(428200)	43 840
Ch.sociales sur cp.(438200)	20 085
Autres charges a payer.(438600)	4 843
TOTAL	71 968



**ASSOCIATION D'INTERVENTIONS
SOCIALE ET FAMILIALE**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2023

Ludovic PEGEOT

*Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régional
des Commissaires aux Comptes de Paris*

**ASSOCIATION D'INTERVENTIONS
SOCIALE ET FAMILIALE**

18, Allée de la Palun
13700 MARIGNANE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 avril 2024.



12 rue de Reims 94700 MAISONS ALFORT – Tél. : 01 43 78 36 61
Email : ludovic_pegot@pgtaudit.fr